

Vivre le Marais !

Membre de la Commission du Secteur
Sauvegardé du Marais.

Membre du réseau "Vivre Paris !"

6 rue des Haudriettes -IIIe-

39 rue Ste Croix de la Bretonnerie.

IVe

Site : <http://vivrelemarais.typepad.fr>

Directeur de la Publication :

Dominique Feutry

Trimestriel Numéro 61

Automne 2017

Editorial

Une rentrée chargée

L'été n'a pas été calme ainsi que l'illustrent certains articles que nous avons sélectionnés pour ce numéro. Notre association a été sollicitée à maintes reprises sur différents dossiers comme le budget participatif qui ne reflète pas toujours les demandes de leurs initiateurs ou des décisions bancales initiées en conseil de quartier à l'encontre des riverains concernés telle la rue des Coutures Saint-Gervais à propos de laquelle le Maire du IIIe s'est permis de tacler en public et de façon éhontée notre association. La circulation anarchique qui règne sur les trottoirs, les travaux d'aménagement d'ampleur d'une piste cyclable rue de Rivoli pour laquelle les avis sont très partagés ne manquent pas d'inquiéter. Ces derniers vont durer et gênent la circulation qui est désormais confinée sur une voie. Le préfet de police a dénoncé les difficultés de déplacements que pourraient rencontrer les véhicules de secours. Depuis le 1er juillet, la DPSP (Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection) peut exercer pleinement ses prérogatives alors que nombre de parisiens dont des adhérents et sympathisants de Vivre le Marais ! se plaignent des nuisances diurnes et nocturnes provoquées par le bruit (sirènes, fêtards alcoolisés...). On peine à essayer de comprendre la ligne directrice de toutes ces évolutions qui pour l'instant perturbent amplement la vie quotidienne des parisiens dont beaucoup n'osent même pas imaginer ce qui se passera à l'occasion des préparatifs, puis du déroulement des jeux olympiques 2024, une victoire à la Pyrrhus, qui viennent d'être attribués à Paris.

Dominique Feutry

Dans ce numéro :

Le calamiteux dossier de la rue des Coutures Saint-Gervais 1

« La révolution Airbnb » analysée par un professeur d'université 2

L'attribution des JO, les rats et les puces 3

Rénovation de l'immeuble 8-10 rue du Renard (IVe) 4

Le calamiteux dossier de la rue des Coutures Saint-Gervais



Lancement de la privatisation de la rue des Coutures St Gervais (opération "rue Golotte") le 30 juin 2017 (photo blog G. Caron-Thibault)

Sous le nom de « rue Golotte », la transformation de la rue des Coutures Saint-Gervais en aire de jeux pour enfants nous a valu nombre de sollicitations de riverains et d'habitants et un appel à l'aide de commerçants de la rue, contrariés par cette décision prise à leur insu par des personnes qui n'habitent pas cette voie. Après trois demandes infructueuses pour juger de l'opportunité de cette nouvelle destination de la rue et du renouvellement de cette opération lors de la rentrée. Nous avons dû nous résoudre à engager une action devant le Tribunal Administratif pour obtenir les documents dont nous avons besoin. Que n'avons-nous pas fait là ? Le Maire du IIIe, Pierre Aidenbaum, a profité de la tribune offerte par le conseil d'arrondissement du 11 septembre pour mener une vive attaque à l'encontre de Vivre le Marais ! Rendez-vous compte nous avons osé contrarier un dossier lauréat du budget participatif 2016. Un crime de lèse-majesté inadmissible, une audace jamais vue dans la longue carrière de l'écu ... de surcroît en plein été et dont "il saura se souvenir". Pensez, cette association, a-t-il ajouté, a même eu l'impudence de ne pas adouber le choix de la Mairie de Paris d'organiser des jeux Olympiques à Paris ! Eh bien n'en déplaise, s'il le faut, nous recommencerons si besoin. Etaler ainsi

tout son courroux sans qu'il nous soit permis de répondre en séance, vis à vis d'une association connue et reconnue dans le Marais qui compte plus de 2 000 adhérents et sait faire la part de ce qui est bon ou non pour la qualité de vie de ses habitants. Notre fonctionnement très démocratique peut agacer, d'où ces insinuations pitoyables faites en cette même séance pour faire accroire le contraire. Nous n'hésitons pas d'ailleurs en ce qui nous concerne à publier les avis contraires à nos positions sur notre blog, au titre du droit de réponse ou des commentaires. Et justement sur ce sujet, ils ont été nombreux et ont montré qu'un maire qui admonestait en public ses administrés était particulièrement choquant et anti démocratique. Un participant à la scène nous a écrit ceci : « Je souhaitais vous témoigner ma sympathie suite à l'agression que vous avez subie ce soir, sans avoir la possibilité de vous défendre... » Une telle intolérance de la part d'un élu nous rassure et montre que notre association sait pointer du doigt certains sujets qui contrairement au discours officiel ne vont pas dans le sens des attentes des électeurs parisiens pour améliorer leur vie quotidienne. Le rôle d'un maire mandaté par ses concitoyens n'est pas d'intimider mais plutôt de rendre des comptes dans la transparence.

"La révolution Airbnb" analysée par un Professeur d'Université



Remise de clefs pour une location saisonnière (photo L'Express)

Dans un article de « l'Observateur du crédit immobilier du Crédit Foncier » de juin 2017, le Professeur Nicolas Tarnaud de l'Université de Bordeaux analyse ce qu'il appelle « la révolution Airbnb ». Il souligne qu'Airbnb qui compte 160 millions de clients a totalement profité de la mondialisation du tourisme, des prix élevés de l'immobilier dans les « villes mondiales » et a « changé la manière de communiquer et de consommer les logements meublés dans le monde... Les professionnels de l'immobilier et même les hôteliers passent par la plateforme pour diminuer la vacance de leurs chambres ou appartements. » Les entreprises (du fait de tarifs avantageux) l'utilisent pour leurs salariés. Au final Airbnb a favorisé la symbiose d'un changement culturel, d'un changement technologique, de l'envie d'un lien social plus fort, du rejet de l'économie classique et de ses grandes entreprises. D'après certaines études Airbnb génère en moyenne 2.100 € par an à ses hôtes et 1,6 milliard d'€ de retombées économiques à Paris (2016). Cela n'est pas sans incidence sur le prix des loyers comme dans les quatre premiers arrondissements de Paris, l'action d'Airbnb et consorts créant un phénomène de raréfaction des logements. Le rendement d'un logement meublé est de 30 à 50% supérieur à celui d'un logement nu. Dès lors précise-t-il « plus le différentiel de rendement est important entre les deux formules et plus les locations nues seront rares dans les zones touristiques recherchées. » (NDLR comme le centre de Paris et donc le Marais !). Du côté statistique, l'article mentionne que la France est devenue le 2ème marché d'Airbnb après les États-Unis, notre

pays compte 300.000 hôtes, a enregistré 400.000 logements (78.000 pour Paris et l'Île de France) - à comparer aux 650.000 chambres d'hôtels - et 8 millions de voyageurs ont occupé ces logements en 2016 ! De quoi donner le tournis ! Face à cette expansion, nombre de grandes villes ont pris des mesures restrictives, Paris semble vouloir s'y mettre depuis peu. Amsterdam limite la location, à 60 jours par an, New York interdit de louer plusieurs appartements simultanément ou pour une durée inférieure à 30 jours ! Consciente de ces réactions en chaîne, Airbnb a commencé à réagir en offrant des services annexes d'activités complémentaires. Elle a même mis en place la collecte de la taxe de séjour de Paris auprès de ses utilisateurs. La « clause d'habitation bourgeoise » interdit, dans les copropriétés où des lots sont dédiés à l'habitation, toute activité commerciale (y compris les locations de courte durée). Aussi lorsqu'un propriétaire obtient les autorisations administratives requises, il ne peut pas louer en meublé touristique si la clause en question existe dans le règlement de l'immeuble (jugement de la cour d'appel de Paris de juin 2016) Dernier point, et non des moindres, l'incidence des locations touristiques contribue dans les grandes villes à la pénurie de logements aggravée par le blocage des loyers édicté par la loi ALUR... Les contrôles opérés avec grand renfort de publicité sont-ils efficaces ? Il devient urgent pour les municipalités, d'agir en lien avec le législateur, afin de réguler cette activité. Sinon l'hôtellerie, les centres villes et la vie de quartier sont dorénavant menacés...

Le petit miracle de la place du Marché Sainte-Catherine (IVe) !

Combien de fois nous sommes-nous exprimés sur la situation désespérée de la place du Marché Sainte-Catherine (IVe) ! Bruit occupation, de l'espace public par l'extension illicite des terrasses, difficulté voire impossibilité des véhicules d'urgence de pénétrer sur la place, rapports difficiles entre les riverains et les exploitants, tel était le quotidien des habitants de la place depuis des années. En ce début d'été, un petit miracle s'est produit, la voirie a installé sur la place des croix de Saint-André afin de délimiter les terrasses des restaurants, rendant extrêmement lisible le dépassement éventuel des restaurateurs. La place et la rue Caron respirent à ce jour la tranquillité. L'action des riverains n'a pas été vaine, même si certains auraient préféré le plan de végétalisation proposé et approuvé par la mairie du IVe dans le cadre du budget participatif. Mais ce dernier s'est heurté à des obstacles à la mairie centrale et au fait que l'architecte des Bâtiments de France préférerait garder son caractère minéral à la place. Cette nouvelle installation devrait contenir l'expansion indéfinie des terrasses et avec elle le niveau de bruit insupportable de nuit comme de jour et permettre à nouveau



Des croix de Saint-André délimitent désormais les terrasses (photo VIM/SB)

l'accès des véhicules de secours sur la place et la rue Caron. Le matériel des restaurateurs (plantes en pots, vitres en verre des restaurants et autres ardoises de menus...) ne devrait plus empiéter sur la voie publique. Avec ce système, plus la vigilance des inspecteurs de la DPSP, tout rang de table dressé hors des barrières ou le stationnement sauvage des scooters et véhicules qui ont pris possession de la Place et de la rue Caron ne sera plus permis. Les habitants qui n'en pouvaient plus attendre avec impatience la pose annoncée des capteurs Bruitparif qui tardent à être installés.

L'attribution des JO ne doit pas inciter la mairie de Paris à remiser la lutte contre les nuisibles....



Rat se repaissant au bord d'un square parisien

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire... (Corneille - Le Cid) pourrait-on dire à propos de l'attribution des JO de 2024 à Paris. Les communicants au service de la Ville de Paris nous en ont fait une présentation dithyrambique au profit de la municipalité en place et de ses supporters. Pendant que ce monde exulte, en attendant l'arrivée des premiers déboires, le flou le plus complet subsiste en matière d'éradication de l'infestation des nuisibles à Paris et notamment des rats....Après la polémique et les critiques, le silence a repris ses droits, des squares fermés ont été ré ouverts et des panneaux roses ont été apposés aux entrées des jardins publics demandant aux usagers d'être vigilants. Pourtant les rats demeurent et il est toujours facile d'en apercevoir même en plein jour. « Mais que fait la mairie ? » nous est-il inlassablement répété par les parisiens lassés, désabusés et dépités par cette forme d'inaction et cette malpropreté rampante, sujet il est vrai qui tranche avec la célébration à grands frais du « choix » de Paris pour les JO de 2024 et qui nécessitera une véritable solution si l'on veut éviter la participation des rats à ces jeux. Certes la réglementation européenne limite l'utilisation de certains produits pourtant efficaces mais déclarés dangereux et les rats ont aussi des défenseurs puisqu'une pétition intitulée « Stoppez le génocide de rats » a recueilli tout de même 25.000 signatures ... Ne faut-il pas aussi évoquer une autre infestation, celle des punaises de lit qui sont toujours présentes elles aussi ? Une rapide analyse des commentaires des spécialistes sur les raisons de cette invasion est, sans ambages et sans contestation possible, la multiplication des voyages et des

locations saisonnières mais aussi les efforts insuffisants de la part des pouvoirs publics. De nombreux hôtels, des maisons de retraite et des crèches sont aussi concernées mais il n'est pas bon d'en faire état. Ce dossier de la prolifération des nuisibles est à prendre très au sérieux et constitue une sévère alerte à laquelle il doit être répondu avec l'énergie la plus ferme. C'est un problème de santé publique auquel doit être attachée une analyse complète des causes. Sans cela et la mise en œuvre de moyens adaptés, l'échec sera patent et les parisiens seront les dindons de la farce !

2017

Cotisation !

Il ne reste plus que 3 mois à ceux d'entre vous qui n'ont pas payer leur cotisation 2017. Nous vous rappelons que celle-ci nous est nécessaire pour assurer notre fonctionnement et nous permettre d'agir sans avoir besoin des subsides de la mairie. Ce qui nous confère une indépendance qui déplaît indubitablement. Personne ne nous manipule, notre association est apolitique, seul l'intérêt des habitants et leur qualité de vie dans le Marais nous importent. Merci pour votre soutien qui vous permet aussi de bénéficier d'un abonnement d'un an à notre blog (voir bulletin d'adhésion au bas de la page suivante).

Fouilles archéologiques préventives à l'Hôtel de Coulanges (IVe)

Deux grandes plaques de métal recouvrent en partie les fouilles préventives effectuées par le pôle archéologique du Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de Paris (DHAAP) dans la cour de l'Hôtel de Coulanges (35 Rue des Francs Bourgeois IVe). Rien pour l'instant n'a filtré concernant les résultats de celles-ci. Elles précèdent les travaux d'aménagement des bâtiments qui seront dédiés dans un futur proche à la mode et au design après que le concours "Réinventer Paris" l'ait décidé en 2016. Le projet doit donner lieu à la signature prochaine d'un bail à construction d'une durée de 70 ans entre la Mairie de Paris et le Collectif "Coulanges - Mode création & design" porté par Patrick Hazan qui possède les marques "Georges Rech" et "Apostrophe." Le coût global de cette opération est estimé à 16 M€.



Cour de l'Hôtel de Coulanges (photo M. Lelièvre DHAAP)

Visite Guidée de l'Île Saint-Louis

Urbanisé par Henri IV, l'îlot aux vaches devient le refuge des plus grandes fortunes de l'époque qui firent appel au plus grand architecte, Louis le Vau, pour édifier leurs hôtels qui figurent parmi les plus somptueux de la capitale. Grâce aux accès privilégiés de notre guide, Philippe Brinas Caudie, vous visiterez bien des lieux cachés, vous connaîtrez le Duc de Lauzun, Baudelaire et les Haschischins, Robespierre, la légende de la femme sans tête et bien d'autres histoires...

Vendredi 6 octobre RV à 14h30 (Sortie métro Pont Marie)

Réservations auprès de Culture et Patrimoine-Marais tel 01 42 72 61 41



Vue de l'Île Saint-Louis

Rénovation de l'immeuble situé au 8-10 rue du Renard (IVe)

Des travaux importants sont engagés dans le très bel immeuble des années 20 situé à l'angle de la rue du Renard (n° 8-10) et de la rue de la Verrerie (n° 58). Des palissades débordent sur la chaussée, ce qui rend la circulation difficile. Surtout qu'à cet endroit arrivent les véhicules sortant du souterrain débouchant devant l'école Saint-Merri. Chacun s'interroge sur cet important chantier et sa destination... Autrefois propriété du groupe Agache-Willot, après le rachat du groupe Boussac-Saint-Frères en 1978, puis passé aux mains du Crédit Commercial de France (devenu HSBC) qui y abritait ses services informatiques, le dernier occupant était la Direction de l'Administration Pénitentiaire dépendant du Ministère de la justice. Vendu l'an passé à COVEA, le groupe d'assurances mutuelles réunissant les marques MAAF, GMF et MMA..., c'est GMF Vie qui est dorénavant le propriétaire de cet immeuble ainsi que l'indique le permis de travaux. Ces derniers portent sur l'ensemble de la bâtisse qui sera totalement rénové. Des patios seront créés, les ascenseurs remplacés et le toit sera végétalisé.

Ce bâtiment très intéressant au plan architectural est très fonctionnel. Les façades comportent de nombreuses baies vitrées qui donnent, outre de l'allure à l'ensemble, beaucoup de lumière à l'intérieur, appliquant en cela les principes utilisés par le Bauhaus..

Nous noterons aussi l'existence d'un magnifique escalier où se combinent fer et de cuivre. Son aspect particulièrement élancé, sa légèreté sont remarquables.

Autre pièce maîtresse qui nous l'espérons sera préservée, l'exceptionnel bureau d'angle au 1er étage, entièrement habillé de boiseries en acajou de Cuba. La fin de tous ces aménagements est prévue pour fin 2018.

Selon diverses sources, l'ensemble des 8 000 m2 sera occupé par Technicolor (ancien groupe Thomson) qui s'est spécialisée dans la conception et la fabrication de systèmes de vidéos et d'images numériques destinés aux professionnels



L'immeuble art déco du 8-10 rue de Renard (IVe) tel qu'il se présentera après sa restauration

des médias, tels que les producteurs de films et les chaînes de télévision, mais aussi les opérateurs de réseaux et autres distributeurs de contenu.

Cette partie du quartier à la limite du Marais a bien besoin d'une rénovation emblématique afin de lui redonner un aspect plus en rapport avec les alentours.

Cet embellissement constituera peut-être le coup d'envoi d'autres travaux de rénovation comme par exemple l'ensemble école-piscine Saint-Merri qui attend depuis des années et malgré les annonces de l'équipe municipale, au début de l'actuelle mandature, une hypothétique restauration mais dont on ne voit rien venir, alors que les abords sont toujours aussi sales et sinistres et que le flot incessant de véhicules sortant du souterrain peu après la rue Saint-Merri polluent abondamment tout le site où se côtoient en nombre élèves, parents, habitants, piétons et touristes éberlués de trouver un tel lieu. On peine à imaginer que tout cet ilot qui longe la rue du Renard fasse partie du quartier du Marais!

La justice ouvre enfin la voie à une solution pour le passage des Arbalétriers (IIIe)

Statuant en référé le 31 août 2017, le Tribunal de Grande Instance de Paris a déclaré recevable la demande de fermeture du passage des Arbalétriers par le verrouillage du portail et ordonne au Centre culturel suisse de procéder à ce verrouillage pendant la nuit, tous les jours de 23h00 à 9h00. Voilà des années que notre association dénonce la liberté qu'a prise ce Centre d'autoriser l'accès à ce passage privé la nuit car il est devenu la proie des tagueurs et des vandales. Les riverains du passage des Arbalétriers, contrairement à ceux du passage Ste-Avoye (IIIe) et de l'impasse de l'Hôtel d'Argenson (IVe), étaient les derniers à comprendre que la condition pour un entretien et une préservation efficaces de ce type de lieux est leur fermeture la nuit. Trop de propriétaires s'en sont longtemps désintéressés et le Centre Culturel Suisse n'a pas joué le jeu de la sauvegarde du patrimoine historique de Paris en ne voyant dans cette ruelle moyenâgeuse, dont l'histoire se confond avec celle des XIVe et XVe siècles, qu'un moyen trivial d'accéder à un lieu de spectacles dont la qualité a été bien souvent contestée. Nous regrettons également que la mairie du IIIe et le ministère de la culture n'aient pas adopté une démarche active pour que l'état de cette voie historique soit enfin digne de ce qu'elle représente.



Visite guidée de touristes dans le passage conduisant autrefois de l'Hôtel Barbette au château de Charles VI

Bulletin d'adhésion à l'association et d'abonnement au journal et au blog

Nom : _____ Prénom : _____ e-mail : _____
 Adresse : _____ Téléphone : _____

Ci-joint chèque de 20 €, pour l'adhésion à l'association et l'abonnement d'un an au bulletin et au blog,
 A l'ordre de « Vivre le Marais ! »,
 6 rue des Haudriettes —75 003—PARIS, ou 39 rue Ste Croix de la Bretonnerie —75 004—PARIS

